

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MERCREDI 07 DÉCEMBRE 2022

Délibération n° DEL2022_12_16

Intitulé : PROLONGATION DU RENFORT ADMINISTRATIF POUR LA GESTION
DE LA REOM*Administration générale - Ressources humaines - Ressources humaines*

*

L'an deux mille vingt deux, le sept décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin, sous la Présidence de M. Gérard CHARASSIER, Président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 1^{er} décembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 1^{er} décembre 2022 et publiés sur le site institutionnel de la Communauté de Communes le même jour.

Nombre de conseillers en exercice : 45 Présents : 35 Représentés : 8

Présents :

M. Didier TERRIER, M. Dominique MACE, Mme Martine LEBORGNE, Mme Catherine MAILLOT, M. Louis EUDIER, M. Eric CARPENTIER, Mme Céline DAMBRY, M. Eric RENEE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Gérard LEGAY, Mme Régine HAUZAY, M. Alain LOPEZ, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michael DODELIN, Mme Catherine DUCHESNE, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLE, M. Jacques CAHARD, Mme Natacha BLY, M. Francis ALABERT, M. Gérard CHARASSIER, Mme Virginie BLANDIN, Mme Herléane SOULIER, M. Christophe ADE, Mme Lorena TUNA, M. Arnaud MOUILLARD, Mme Denise HEUDRON, M. Thierry SOUDAIS, M. Laurent BENARD

Absents représentés :

Mme Stéphanie ETIENNE (pouvoir à M. Eric RENEE), M. Vincent LEMETTAIS (pouvoir à M. Didier TERRIER), Mme Françoise DENIAU (pouvoir à M. Gérard CHARASSIER), M. Florian LEMAIRE (pouvoir à Mme Herléane SOULIER), Mme Françoise BLONDEL (pouvoir à M. Francis ALABERT), M. Jean-Françoise LE PERF (pouvoir à Mme Virginie BLANDIN), Mme Dominique TALADUN (pouvoir à M. Thierry SOUDAIS), M. Alain BREYSACHER (pouvoir à M. Arnaud MOUILLARD)

Absents :

M. Jean-Louis LUC, Mme Marie-Claude HERANVAL

Administration:

Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY

M. Eric RENEE est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Lors du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021, il a été décidé de créer un poste d'adjoint administratif temporaire afin de venir renforcer le poste affecté à la redevance. Le poste est pourvu depuis le 21 mars.

En effet, beaucoup de mouvements et d'absence de l'un des précédents agents ont entraîné un retard considérable dans le traitement des réclamations.

Il reste encore aujourd'hui environ 500 réclamations arrêtées à fin février 2022 à traiter, le décalage du calendrier de facturation 2022 a engendré une arrivée massive de réclamations pour cette fin d'année 2022.

Enfin, le changement de logiciel prévu début 2022 et abandonné, a occasionné de nouveau une charge supplémentaire de travail avec un problème de stabilité du logiciel qui n'est toujours pas résolu.

Il est donc proposé de prolonger le renfort de l'adjoint administratif jusqu'au 30 septembre 2023.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le tableau des effectifs du budget annexe ordures ménagères,
 considérant le rapport présenté,
 considérant que le projet
 A reçu un avis favorable en Bureau du 29/11/2022

Article 1^{er} – De conserver le poste d'adjoint administratif temporaire ouvert jusqu'au 30 septembre 2023.

Article 2 – De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 des budgets OM.

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

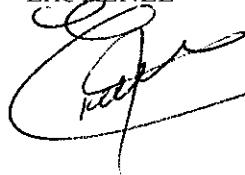
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur le secrétaire de séance,

Eric RENEE



Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le



ID : 076-247600620-20221207-DEL20221216-DE